

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL848

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 12 TER

Après le mot : « sportive », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 : « exercent, au nom de l'État, les missions suivantes : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.